

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 août 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 12 août 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à notre lettre du 24 juin 2002, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le premier rapport sur les travaux de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS), portant sur la période du 20 juin 2002, jour où la Turquie a assumé le commandement de la Force, au 31 juillet 2002 (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Représentant permanent adjoint
(Signé) Altay **Cengizer**



Annexe de la lettre datée du 12 août 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport mensuel sur les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité pour la période du 20 juin au 31 juillet 2002

Résumé

Le commandement turc de la FIAS a entamé avec succès sa mission visant à mettre en oeuvre les objectifs de la communauté internationale à Kaboul et dans les zones environnantes. Si la situation est calme, les conditions demeurent précaires sur le plan de la sécurité avec des risques d'instabilité. Bien que la situation pose encore des problèmes pour la Force, les perspectives sont toutefois encourageantes. Le commandement de la Force accorde une attention particulière à l'assistance dans les domaines de la santé, de l'éducation et d'autres activités sociales. La concrétisation des engagements pris par la communauté internationale lors de la Conférence de Tokyo sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan demeurera un facteur décisif dans l'effort global déployé pour aider l'Afghanistan à se relever. Les efforts visant à constituer l'armée nationale afghane et la force de police restent d'une importance cruciale pour la consolidation de l'autorité de l'Administration intérimaire et le renforcement du sentiment d'identité et d'unité nationales. Les problèmes causés par la rapidité imprévue du retour des réfugiés et ceux liés au versement des salaires des agents de sécurité afghans doivent d'urgence trouver une solution.

1. Introduction

Le nouveau gouvernement de l'Administration intérimaire afghane a pris officiellement ses fonctions le 24 juin 2002. La situation à Kaboul et dans les environs est calme, des progrès sensibles ont été réalisés en ce qui concerne la stabilité, avec la formation d'un gouvernement à large assise et les perspectives semblent raisonnablement prometteuses. Toutefois, la situation sur le plan de la sécurité demeure potentiellement précaire, comme l'a démontré l'assassinat d'une personnalité; la Force apporte son concours à l'Administration intérimaire pour le déroulement de l'enquête menée à ce sujet, à la demande officielle du Président afghan. Tous les membres du personnel de la Force assument leurs fonctions avec une claire conscience de leur mission et les vastes efforts entrepris afin d'améliorer les conditions de vie et de travail au quartier général de la Force seront bientôt achevés.

2. Activités de la Force

a) Généralités

1) Le commandement de la Force a officiellement été transféré du Royaume Uni à la Turquie le 20 juin 2002, lors d'une cérémonie de passation des pouvoirs à laquelle a assisté le Président Karzai. La transition s'est déroulée sans heurt et sans interruption des opérations. Le bataillon turc s'est installé dans le sud de Kaboul le 27 juin 2002 pour prendre la succession du bataillon britannique. La Turquie a également pris le commandement opérationnel de la base aérienne de Kaboul le 30 juin 2002. La Force comprend 4 947 membres de 19 nations. Sa composition actuelle et ses effectifs sont indiqués à l'appendice.

2) Le commandement de la Force a pu établir d'excellentes relations de coopération avec le nouveau gouvernement afghan et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Il est particulièrement rassurant de noter qu'il existe une parfaite concordance entre les objectifs de la Force et ceux des autorités afghanes. Le général de division Hilmi Akin Zorlu, commandant de la Force, maintient des contacts réguliers avec le Président Karzai et les principaux membres du nouveau gouvernement sur les meilleurs moyens de mener à bien la tâche commune consistant à faire en sorte que la Force aide efficacement l'Autorité intérimaire islamique afghane à maintenir la sécurité à Kaboul et dans les environs.

3) L'Organe mixte de coordination, créé conformément à l'Accord militaire technique, a tenu sa première réunion pendant le mandat du commandement turc de la Force, le 27 juin 2002, avec un ordre du jour établi par la Force, et avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, S. E. M. Brahimi, du commandant de la Force, le général Zorlu, du Ministre de l'intérieur, Taj Muhammed Wardak, et du chef d'état-major, le général Dilaver. Les participants ont examiné un certain nombre de questions, touchant notamment la situation à Kaboul en matière de sécurité, les structures à établir dans ce domaine et le retour des réfugiés. Les participants ont décidé qu'ils s'efforçaient de se réunir tous les 15 jours. Le commandement de la Force a également participé à une réunion organisée par le Représentant spécial, S. E. M. Brahimi, le 30 juin 2002, sur la question de la réforme du secteur de la sécurité en Afghanistan. L'Organe mixte de coordination a tenu sa deuxième réunion le 29 juillet 2002 avec la participation du Représentant spécial, S. E. M. Brahimi, du commandant de la Force, le général Zorlu, du Vice-Président et Ministre de la défense, Fehim Khan, du Ministre de l'intérieur Wardak, du général Kern, de l'ambassade des États-Unis et du commandant allemand Wolf de la Brigade multinationale de Kaboul. L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- a. La sécurité à Kaboul et dans ses environs;
- b. Informations actualisées sur les questions relatives à la Force;
- c. Informations actualisées sur les questions relatives à l'Autorité intérimaire afghane;
- d. Informations actualisées sur les activités de l'ONU;
- e. Structures à établir en matière de sécurité.

La prochaine réunion se tiendra au Ministère de la défense le 13 août 2002, sous l'égide du Ministre de la défense et Vice-Président, Fehim Khan. Tous les participants considèrent l'Organe mixte de coordination comme une structure satisfaisante, positive et opérationnelle.

4) La validité de l'Accord militaire technique, conclu par la Force internationale d'assistance à la sécurité et l'Autorité intérimaire afghane en décembre 2001, a été prorogée par un échange de notes diplomatiques entre l'ambassade de Turquie à Kaboul et le Ministère afghan des affaires étrangères, afin de couvrir la période de six mois suivant le 20 juin 2002 pendant laquelle l'autorisation de la Force, telle que définie par la résolution 1413 (2002) du Conseil de sécurité, a été prorogée.

5) La tâche prioritaire de la Force consiste à fournir une assistance au peuple afghan dans le besoin en contribuant au maintien de la sécurité et de la stabilité à Kaboul et dans ses environs. Le commandement de la Force est déterminé à accorder à chacun un traitement équitable et égal et à demeurer impartial à l'égard des groupes ethniques qui constituent le peuple afghan.

b) Sécurité à Kaboul et dans les environs

1) Un grand pas a été fait sur la voie de la stabilisation politique lorsque Hamid Karzai a été élu à la présidence, avec une immense majorité de voix, par la Loya Jirga réunie d'urgence du 11 au 19 juin 2002.

2) La situation à Kaboul et aux alentours est, dans l'ensemble, calme. La ville recommence à prospérer; il est clair que l'activité commerciale et la vie sociale reprennent. La Force internationale d'assistance à la sécurité est bien accueillie par la population locale et il n'y a eu aucune manifestation d'hostilité vis-à-vis de son personnel au cours de la période considérée. À la demande des autorités afghanes, une grande partie (environ les deux tiers) des patrouilles de la Force sont effectuées conjointement avec la police afghane. Toutefois, les conditions de sécurité demeurent précaires, comme l'a montré l'assassinat d'Hadji Abdul Qadir, Vice-Président et Ministre des travaux publics, tué devant son bureau le 6 juillet 2002. Le meurtre d'un homme politique d'aussi haut rang a mis en évidence certaines lacunes du système de sécurité. La facilité relative avec laquelle l'agression a été perpétrée a mis en lumière non seulement l'insuffisance des précautions visant à assurer la sécurité du Ministre, mais aussi le manque de coordination entre les diverses entités chargées de la sécurité, comme le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la défense, le service des renseignements, la police locale et la garnison de Kaboul.

3) Le Président Karzai a officiellement demandé à la Force d'aider à mener l'enquête sur l'assassinat du Ministre, de sorte à assurer l'impartialité de la procédure, et une demande écrite a ensuite été présentée, sur la base d'une décision unanime du Gouvernement afghan. Après mûre réflexion, les responsables de la Force ont décidé qu'une enquête administrative, menée avec la participation des autorités afghanes compétentes, n'était pas incompatible avec le mandat de la Force, qui consiste à aider à assurer la sécurité. Trois comités multinationaux, ayant chacun un mandat distinct, ont été établis aux fins de l'enquête; un d'entre eux est chargé du contrôle médical et comprend des représentants de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie. Les individus arrêtés par les autorités afghanes dans le cadre de l'affaire demeurent en détention sous la

responsabilité de ces autorités et les interrogatoires et examens médicaux ont lieu dans des locaux afghans.

4) Les responsables de la Force ont instamment demandé aux autorités afghanes d'améliorer leurs procédures internes de coordination des mesures de sécurité et de mise en commun des renseignements. Ils ont proposé aux responsables afghans toute une série de mesures visant à renforcer la sécurité à Kaboul, dont la création d'un groupe de travail conjoint comprenant des membres de la Force, les Ministères de l'intérieur et de la défense, le service des renseignements, la police locale et la garnison de Kaboul; l'établissement d'un plan de sécurité pour Kaboul, indiquant de façon détaillée la répartition des tâches entre les entités chargées de la sécurité et la création d'un centre d'opérations conjoint chargé de diriger des interventions rapides en cas d'urgence.

5) Il est rassurant de noter que les autorités afghanes ont promis de coopérer pleinement et ont commencé à prendre des dispositions pour concrétiser les propositions faites. La police a mis en place des points de contrôle temporaires en divers endroits de la ville. Un groupe de travail a été créé, sous la présidence du général Bismillah Khan, qui commande la garnison de Kaboul, et un plan de sécurité détaillé, indiquant clairement la répartition des tâches entre les différentes entités compétentes, est en cours de mise au point. Sur la suggestion de la Force, il sera procédé en temps voulu à un exercice de cadres destiné à tester les dispositions prises en vue d'améliorer la coordination. La Force dispense une formation à la protection rapprochée à l'intention des gardes du corps des ministres et hauts responsables afghans (290 gardes du corps au total). En outre, elle a produit une brochure sur la protection individuelle qui va être distribuée à tous les hauts responsables. Enfin, elle a proposé de revoir les dispositions prises pour assurer la sécurité de chacun des ministres et de formuler des recommandations à cet égard.

6) La Force s'efforce tout particulièrement d'informer le peuple afghan au moyen de dépliants, d'affiches, de messages diffusés par hauts-parleurs et à la radio-télévision afghane et d'un périodique qu'elle publie sous le titre « ISAF News ». L'information porte sur les sujets suivants :

- La reconnaissance et l'acceptation de la Force par les Afghans;
- Le soutien dont doivent bénéficier la Force et l'Administration transitoire;
- Le terrorisme en tant que menace pour l'humanité;
- L'importance de l'unité et de la solidarité entre groupes ethniques, les risques que pose la ségrégation ethnique en Afghanistan;
- Les avantages de la démocratie et de la tolérance;
- Le danger que posent les engins explosifs non explosés.

Ces efforts d'information du peuple afghan se sont avérés très utiles.

c) Projets d'assistance en faveur de la population locale

La Force est résolue à poursuivre les efforts considérables qu'elle déploie en vue de venir en aide à la population locale, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de l'approvisionnement en eau. Les projets en cours portent sur la rénovation du centre de rééducation d'un hôpital militaire de 800 lits, l'organisation d'une cérémonie de circoncision pour 250 garçons afghans

(cette cérémonie étant culturellement et socialement importante pour les Afghans), la rénovation de bâtiments scolaires et la fourniture de supports et de matériel didactiques, l'assistance à des hôpitaux civils et militaires, la distribution d'aliments pour nouveau-nés et l'apport d'une aide, sous forme de matériel et de conseils techniques, en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau dans certaines parties de la ville. La Force reçoit de nombreuses demandes d'aide de la part de la population locale et s'efforce d'y répondre, par le biais de projets à effet rapide, en tirant tout le parti possible de ses ressources limitées.

3. Problèmes particuliers

a) Bien qu'elle ne relève pas directement du mandat de la Force, il convient de signaler que, parmi les questions qui se poseront probablement pendant que la Turquie assurera le commandement de la Force, celle de la création d'une armée véritablement nationale, servant les intérêts de l'ensemble de la population afghane, revêt une importance capitale. Les États-Unis, en tant que chef de file, certains pays participant à la Force, comme la France et la Turquie, et la Force elle-même sont disposés à continuer de fournir une assistance pour faciliter la création et la formation d'une telle armée. Bien que des efforts aient été entrepris au niveau national pour former des bataillons afghans, les responsables de la Force estiment plus urgent de définir la structure générale de l'armée, les principes fondamentaux qui la régiront et les modalités de commandement et de contrôle.

b) Il est également crucial qu'une aide internationale continue d'être fournie, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1419 (2002), à l'appui des efforts que déploie le Gouvernement afghan pour mettre en place des structures étatiques efficaces au niveau central et dans tout le pays. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement central doit être perçu comme capable de payer les soldats, les policiers et les fonctionnaires et d'entreprendre un minimum de travaux publics. On pense que la plupart des policiers, militaires et fonctionnaires ne sont actuellement pas payés.

c) Le retour d'un grand nombre de réfugiés vient grever lourdement des ressources déjà très limitées. Selon le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 1,3 million de personnes sont revenues dans le pays ces six derniers mois. Les experts estiment que ce chiffre atteindra deux millions d'ici à la fin de l'année. Environ 500 000 réfugiés ont, jusqu'ici, décidé de s'établir à Kaboul. La présence d'un aussi grand nombre de personnes vivant dans la misère va inévitablement avoir des incidences négatives sur les conditions générales de sécurité et sur la stabilité à Kaboul. La Force suit donc la question de très près.

d) Les responsables de la Force estiment qu'il sera difficile d'assurer la sécurité à Kaboul sans régler la question des policiers et militaires qui ne sont pas payés et répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés, sans cesse plus nombreux. À défaut, la criminalité risque de s'intensifier et le Gouvernement risque d'avoir du mal à donner l'image d'une certaine stabilité. La Force est consciente du fait que ces problèmes ne pourront être réglés que grâce à un apport d'aide considérable, et elle soutient fermement les efforts que déploie M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, en vue de mobiliser des ressources financières plus importantes auprès de la communauté internationale.

e) Il convient aussi de soutenir les efforts du Gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies en vue d'endiguer le commerce des stupéfiants et donc de priver les terroristes et les extrémistes d'une importante source de fonds.

4. Conclusion

Sous le commandement de la Turquie, la Force a déjà accompli des progrès satisfaisants dans la réalisation des objectifs de la communauté internationale à Kaboul et dans les environs. La situation à Kaboul et autour de la ville est calme, mais les conditions de sécurité demeurent assez précaires et certains facteurs pourraient nuire à la stabilité. L'assassinat d'Hadji Abdul Qadir n'a pas suscité un retour à l'instabilité, mais il a mis en lumière certaines insuffisances du système de sécurité, auxquelles la Force tente actuellement de remédier en coopération avec les autorités afghanes. Les conditions de sécurité demeurent problématiques pour la Force, mais les perspectives sont encourageantes.

Appendice

États participant à la Force internationale d'assistance à la sécurité au 31 juillet 2002

<i>Pays</i>	<i>Effectifs</i>
Allemagne	1 121
Autriche	71
Belgique	19
Bulgarie	32
Danemark	36
Espagne	349
Finlande	31
France	520
Grèce	163
Irlande	7
Italie	403
Norvège	17
Nouvelle-Zélande	8
Pays-Bas	232
République tchèque	132
Roumanie	55
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	426
Suède	38
Turquie	1 322
Total	4 982
<i>Personnel d'état-major</i>	
Turquie	51
Autres pays	45